

RAPPORT

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC

de collecte et de traitement
des déchets ménagers



INTRODUCTION

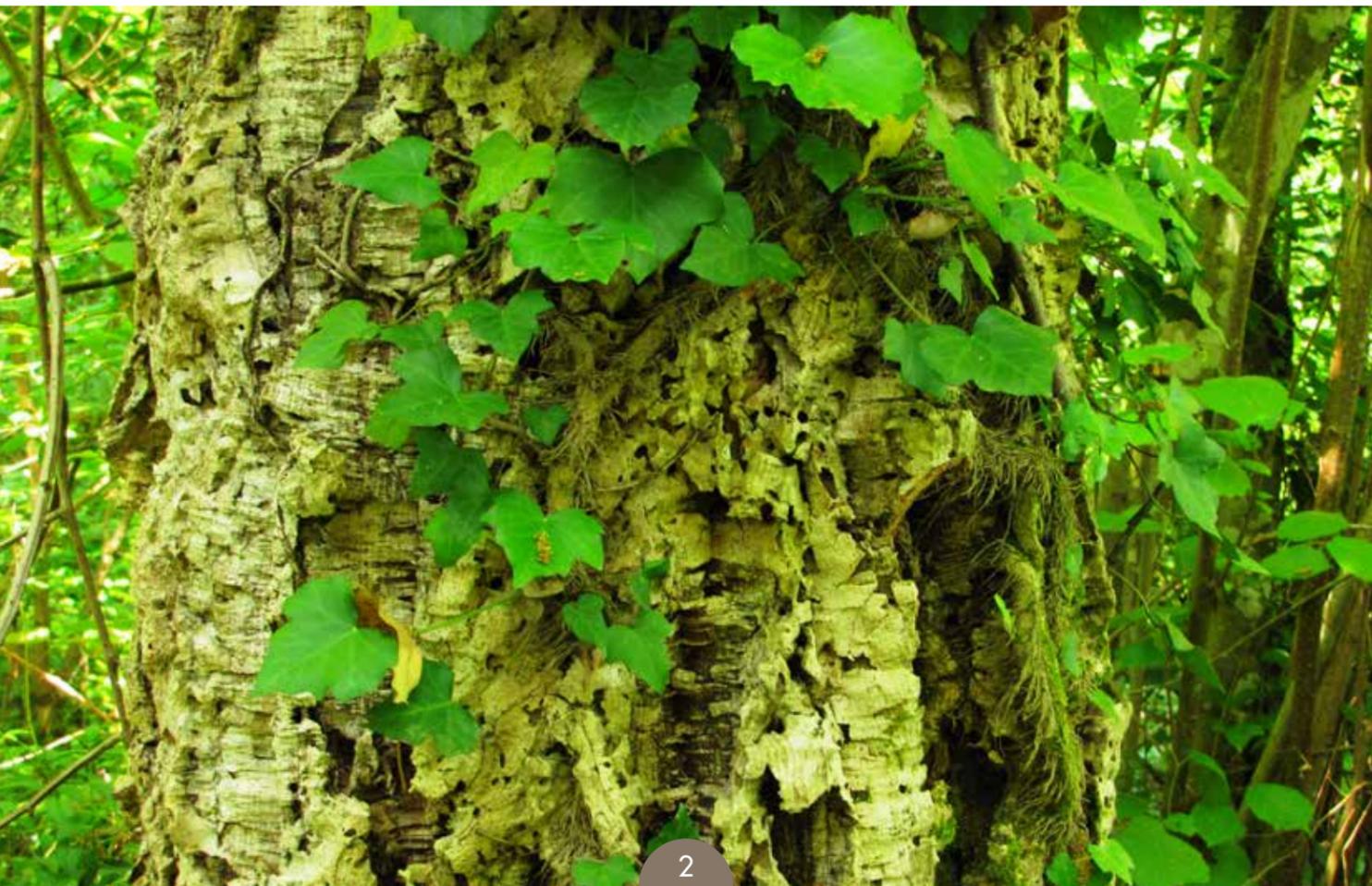
Cadre réglementaire :

Conformément au décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, définissant les indicateurs techniques et financiers du rapport d'activités, le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse a le plaisir de vous adresser le présent document retraçant l'activité « collecte des déchets » de la structure intercommunale pour l'année 2018.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire de chaque commune membre de la structure intercommunale à son conseil municipal en séance publique.

Ce rapport doit être mis à la disposition du public au siège de l'établissement de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres.

Il est également diffusable par courriel, et disponible sur le site de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (www.paysdegrasse.fr rubrique « Pratique », « Téléchargements » et « Documentation Pays de Grasse »).



INTRODUCTION

Présentation de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse :

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG), créée au 1^{er} janvier 2014, est issue de la fusion de la Communauté de Communes des Monts d'Azur (12 communes), de la Communauté de Communes des Terres de Siagne (6 communes) et de la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence (5 communes). Elle regroupe 23 communes et 101 795 habitants (INSEE 2018) sur un territoire de 490 km². La Communauté d'Agglomération exerce de plein droit à la place des communes 3 types de compétences : obligatoires, optionnelles et supplémentaires.

OBLIGATOIRES

- Le développement économique
- L'aménagement du territoire
- L'habitat
- La politique de la ville

OPTIONNELLES

- L'environnement et la collecte des déchets
- La culture et le sport
- La voirie et le stationnement
- L'action sociale

FACULTATIVES

Et de nombreuses compétences facultatives : actions en faveur de l'environnement, de la prévention des risques et de l'aménagement numérique, politique culturelle,...



PARTIE 01 - Présentation générale du service

1. Création et compétences : p 7
2. Territoire desservi : p 8
3. Moyens humains : p 10
4. Équipements : p 11

PARTIE 02 - Indicateurs techniques

1. Organisation du service : p 17
2. Organisation de la collecte sur le territoire : p 17
3. Répartition du parc des conteneurs de collecte : p 18
4. Circuit de collecte et de traitement des ordures ménagères : p 20
5. Circuit de collecte et de traitement des collectes de recyclables : p 21
6. Tonnages 2020 : p 22
7. Évolution des tonnages depuis 2015 : p 26
8. Compostage et lombricompostage domestiques : p 27

PARTIE 03 - Indicateurs financiers

1. Redevance Spéciale : p 29
2. Les coûts du service et son financement par zone de TEOM : p 30
 - Zone TEOM 1 - Vallée de la Siagne : p 31
 - Zone TEOM 2 - Mouans-Sartoux : p 32
 - Zone TEOM 3 - Grasse : p 33
 - Zone TEOM 4 - Terre de Siagne : p 34
 - Zone TEOM 5 : Monts d'Azur : p 35
 - Zone TEOM CAPG : p 36
- Coûts réels du service et taux de couverture de la TEOM pour 2020 : p 37

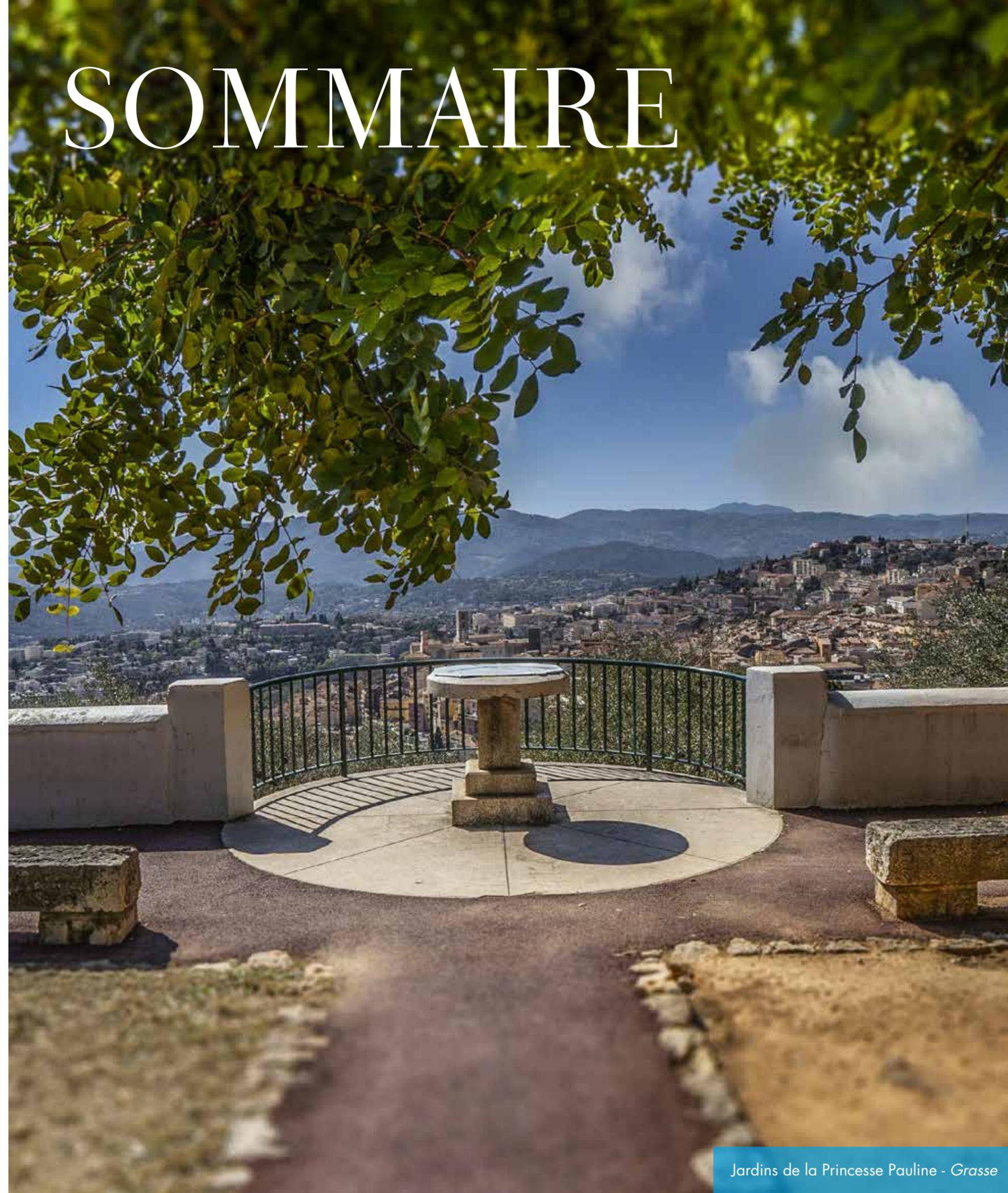
PARTIE 04 - Les événements & actions de communication

1. Les moments forts de l'année : p 39
2. Les actions de communication : p 42
3. Les ations de sensibilisation : p 45

PARTIE 05 - Perspectives

1. Les projets pour l'année 2020 : p 47
2. Les actions de communication pour l'année 2020 : p 48

SOMMAIRE





01

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

1. Création et compétences : p 7
2. Territoire desservi : p 8
3. Moyens humains : p 10
4. Équipements : p 11

1.1 Création et compétences

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, créée au 1^{er} janvier 2014, a reçu de ses communes adhérentes, la compétence « Collecte et Traitement des déchets ménagers ».

Cette compétence comprend le ramassage des ordures ménagères, des emballages recyclables, des journaux-magazines, du verre, des encombrants, la gestion de déchèteries, le transfert et le transport des déchets ménagers.

La compétence « Collecte et Traitement des déchets ménagers » a été conservée par le Pays de Grasse, et celle liée au « Traitement des déchets ménagers » a été transférée à deux Syndicats :

- UNIVALOM pour la commune de Mouans-Sartoux,
- Le Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets (SMED) pour les autres communes.



1.2 Territoire desservi

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse comprend 103 907 habitants en 2020 (INSEE 2020) répartis sur 23 communes. Ce territoire s'étend sur 490 km² avec une densité de 212 habitants au km². Elle se caractérise par une hétérogénéité dans sa répartition. Les données de l'INSEE permettent d'avoir une estimation de la population en saison estivale.

	COMMUNE	CODE INSEE COMMUNE	SUPERFICIE (en km ²)	POPULATION TOTALE ⁽¹⁾
ZONE 1	VALLÉE DE LA SIAGNE :		23	16 789
	AURIBEAU-SUR-SIAGNE	06007	5,48	3 308
	LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE	06108	6,30	5 485
	PEGOMAS	06090	11,28	7 996
ZONE 2	MOUANS-SARTOUX	06084	13,52	9 991
ZONE 3	GRASSE	06069	44,44	51 705
ZONE 4	TERRES DE SIAGNE :		111	21 912
	CABRIS	06026	5,43	1 346
	PEYMEINADE	06095	9,76	8 264
	LE TIGNET	06140	11,26	3 282
	SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE	06118	30,02	3 997
	SAINT-VALLIER-DE-THIEY	06130	50,68	3 666
	SPERACEDES	06137	3,46	1 357
ZONE 5	MONTS D'AZUR :		298	3 510
	AMIRAT	06002	12,95	73
	ANDON	06003	54,30	595
	BRIANCONNET	06024	24,32	224
	CAILLE	06028	16,96	442
	COLLONGUES	06045	10,78	89
	ESCRAGNOLLES	06058	25,48	617
	GARS	06063	15,57	71
	LE MAS	06081	32,15	157
	LES MUJOLS	06087	14,55	50
	SAINT-AUBAN	06116	42,54	230
	SÉRANON	06134	23,28	512
	VALDEROURE	06154	25,34	450
TOTAL				103 907

Source : Insee 2020.

Les densités de population permettent de mettre l'accent sur certaines difficultés de collecte, le tissu urbain étant plus difficile d'accès et nécessitant des pratiques différentes sur le secteur du haut pays.

Historiquement, l'organisation de la collecte des déchets est répartie selon cinq zones de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de la manière suivante :



1.3 Moyens humains

Le service de collecte et valorisation des ordures ménagères est composé de 66 agents.

► Personnel administratif :

- 1 Directeur de Service
- 1 Responsable Administratif
- 1 Responsable redevance spéciale/
prestataire de collecte
- 1 Assistant Redevance Spéciale
- 1 Responsable de la régie
- 3 Responsables de secteurs
- 2 Assistantes administratives
- 2 Ambassadeurs du tri
- 1 Opératrice pour le Numéro Vert



► Personnel de collecte en régie :

CTI de Mouans-Sartoux :

- 12 agents de collecte - 1 coordinateur
- 2 saisonniers.

CTI de Grasse :

- 9 agents de collecte - 1 coordinateur
- 2 saisonniers.

CTI de Valderoure :

- 6 agents de collecte - 1 coordinateur
- 2 saisonniers.



Personnel de collecte du prestataire :

► Secteur Auribeau-sur-Siagne / Grasse / Pégomas / La Roquette-sur-Siagne :

- Chauffeurs/Equipiers : 37
- Chefs d'équipe : 2
- Agents de maîtrise : 2
- Responsable : 1.



1.4 Équipements

Pour exercer cette compétence, la CAPG dispose de :

► 5 quais de transfert mis à disposition par le SMED et UNIVALOM :

- > Quai des Roumigières à Grasse (OM),
- > Quai du CVE d'Antibes (OM),
- > Quai du CITT à Cannes la Bocca (CS/papier),
- > Quai de la Déchèterie de Valderoure (OM/CS/verre),
- > Quai de Mandelieu (verre).

► 8 déchèteries mises à disposition par les syndicats de traitement : Mouans-Sartoux, Pégomas, Auribeau-sur-Siagne, Grasse, Peymeinade, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Vallier-de-Thiery, Valderoure.



► 8 véhicules de service pour le personnel administratif : 7 véhicules légers et 1 fourgonnette.

► Une flotte de véhicules de collecte qui se décompose de la manière suivante :



► Centre Technique Intercommunal (CTI) de Mouans-Sartoux :

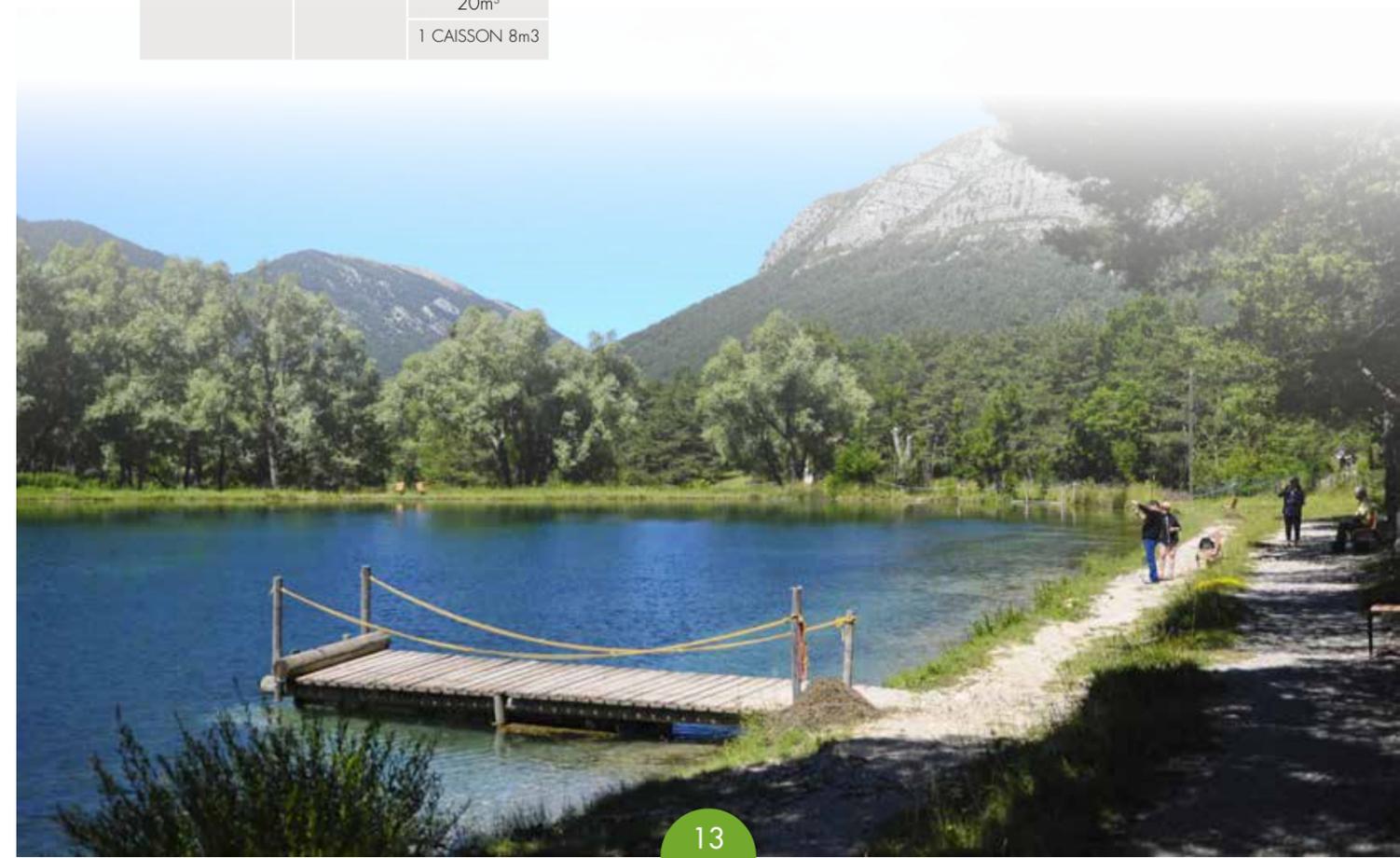
TAXE A L'ESSIEU PTAC > OU = A 12 TONNES	MARQUE	TYPE/FONCTION	VL OU PL	MODELE	DATE DE MISE EN SERVICE	Volume de chargement de la benne (m³)	PTAC	CARBURANT
OUI	RENAULT PREMIUM	BOM	PL	SEMAT n°série 142228	17/02/2012	14	19T	GASOIL
OUI	RENAULT PREMIUM	BOM	PL	SEMAT n° série 145547/C33503/2019	23/04/2019	16	19T	GASOIL
OUI	RENAULT PREMIUM	BOM	PL	SEMAT n°série 3688LC-M33X 12/12	09/01/2013	16	19T	GASOIL
OUI	RENAULT PREMIUM	BOM	PL	SEMAT n° série 2482 LC-M 33X 03/08	03/04/2008	16	19T	GASOIL
NON	NISSAN CABSTAR	BOM	VL	TECM/N°C259	29/07/2015	5	3,5T	GASOIL
OUI	RENAULT	BOM	PL	EUROVOIRIE - VF620J866 GB001958	04/05/2016	16	19,5T	GASOIL
NON	RENAULT MAXITY	BOM	VL	IRIDE N°SERIE 222522-CM 799 03/2019	18/03/2019	5	3,5T	GASOIL
NON	RENAULT MAXITY	BOM	VL	IRIDE N°SERIE 222521-CM 798 03/2019	18/03/2019	5	3,5T	GASOIL

► Centre Technique Intercommunal (CTI) de Grasse :

TAXE A L'ESSIEU PTAC > OU = A 12 TONNES	MARQUE	TYPE/FONCTION	VL OU PL	MODELE	DATE DE MISE EN SERVICE	Volume de chargement de la benne (m³)	PTAC	CARBURANT
NON	ISUZU	AMPLIROLL (POLYBENNE)	PL	Ampliroll Pathfinder	16/06/2020	3,5T	7,5T	GASOIL
OUI	RENAULT PREMIUM	AMPLIROLL	PL	Ampliroll DALBY / Grue FASSI	07/05/2010	3,5T	12,8T	GASOIL
NON	RENAULT MAXITY	PLATEAU	VL	HAYON	22/10/2012	1T1	3,5T	GASOIL
NON	ISUZU EURO 4	AMPLIROLL (POLYBENNE)	PL	Ampliroll GUIMA T 5	14/03/2008	3T860	7,5T	GASOIL
NON	PIAGGIO	PLATEAU	VL	BENNE	17/03/2020	0,75T	0,85T	ESSENCE
NON	RENAULT MAXITY	PLATEAU	VL	HAYON	17/11/2015	1T	3,5T	GASOIL
NON	PIAGGIO	PLATEAU	VL	BENNE	24/10/2009	0,75T	0,85T	ESSENCE
NON	NISSAN CABSTAR	FOURGON	VL	HAUTE PRESSION	24/01/2008	5,5T	6,5T	GASOIL
DIVERS	CAISSONS	2 CAISSONS 10m³						
		3 CAISSONS 8m³						
		2 CAISSONS 7m³						
		1 CAISSON 4m³						

► Centre Technique Intercommunal (CTI) de Valderoure :

TAXE A L'ESSIEU PTAC > OU = EGAL A 12 TONNES	MARQUE	TYPE/FONCTION	VL OU PL	MODELE	DATE DE MISE EN SERVICE	Volume de chargement de la benne (m³)	PTAC	CARBURANT
OUI	RENAULT MIDIUM	BOM	PL	SEMAT n° série 2774 LC-M 33X 05/09	11/06/2009	12,5	17,9T	GASOIL
OUI	RENAULT MIDIUM	BOM	PL	SEMAT n° serie 2833 LC-M 33X 07/09	07/08/2009	12	14T	GASOIL
NON	IRIDE	MINI-BENNE	VL	IRIDE 212529/CM697	11/06/2018	5	3,5T	GASOIL
OUI	RENAULT PREMIUM	BOM	PL	SEMAT 143837 C222/21-06	07/08/2015	12	16T	GASOIL
OUI	RENAULT PREMIUM	AMPLIROLL (POLYBENNE)	PL	Ampliroll DALBY Modèle SHM2 14N3200S Grue FASSI	05/10/2009	-	19T	GASOIL
NON	FIAT HITACHI TRACTO-PELLE	CHARGEUR	VL	MODELE: FB90/24PT	01/01/2002	-	8,2T	GASOIL
NON	IVECO	AMPLIROLL	VL	35C11	24/10/2003	plateau		GASOIL
DIVERS	CAISSONS	9 CAISSONS 16m³						
		2 CAISSONS 20m³						
		1 CAISSON 8m³						



► Véhicules de collecte du prestataire :

IMMATR.	DESCRIPTION	CATÉGORIE	MISE EN SERVICE
Véhicules pour la collecte des points d'apports volontaires			
DN496AG	MOVIE GRUE RENAULT 26T	MOVIE GRUE	21/02/2006
432CECO6	MOVIE GRUE RENAULT 26T	MOVIE GRUE	05/01/2009
EN602BC	BOM GRUE RENAULT 16m3 - 27T - FARID	BOM GRUE	06/07/2017
Véhicules pour la collecte en porte-à-porte			
Mini BOM VL			
FR676AJ	MINI BOM ISUZU PLATEAU HAYON	MINI BOM VL	30/06/2020
Mini BOM PL			
EA092LV	MINI BOM SCANIA 6m3 - FARID	MINI BOM PL	31/03/2016
EL100QF	MINI BOM SCANIA 6m3 - FARID	MINI BOM PL	30/04/2017
AV313DT	MINI BOM SCANIA 4m3 - FARID	MINI BOM PL	30/06/2010
BX378KL	MINI BOM SCANIA 5,5m3 - FARID	MINI BOM PL	30/06/2010
BX354KL	MINI BOM SCANIA 4m3 - FARID	MINI BOM PL	30/11/2011
DX093DM	MINI BOM RENAULT 4m3 - FARID	MINI BOM PL	30/11/2015
DX106DM	MINI BOM RENAULT 4m3 - FARID	MINI BOM PL	30/11/2015
ES902SN	MINI BOM SCANIA 6m3 - FARID	MINI BOM PL	31/12/2017
ES063SP	MINI BOM SCANIA 6m3 - FARID	MINI BOM PL	31/12/2017
FK377EC	MINI BOM ISUZU 7m3 - FARID	MINI BOM PL	14/06/2019
BOM			
DY916DR	BOM RENAULT - 14m3 - FAUN	BOM	31/12/2015
AC397FT	BOM RENAULT - 14m3 - FAUN	BOM	31/07/2009
AC546FT	BOM RENAULT - 14m3 - FAUN	BOM	31/07/2009
DH880BT	BOM RENAULT - 14m3 - FAUN	BOM	30/06/2014
DH156BS	BOM RENAULT - 14m3 - FAUN	BOM	30/06/2014
BR556JL	BOM RENAULT - 14m3 - FAUN	BOM	31/07/2011
BR671JA	BOM RENAULT - 14m3 - FAUN	BOM	31/07/2011
DR278FQ	BOM RENAULT - 14m3 - FAUN	BOM	31/05/2015
DX644GE	BOM RENAULT - 14m3 - FAUN	BOM	30/11/2015
DY377DS	BOM RENAULT - 14m3 - FAUN	BOM	31/12/2015
DY450FP	BOM RENAULT - 14m3 - FAUN	BOM	31/12/2015
DY780FA	BOM RENAULT - 14m3 - FAUN	BOM	31/12/2015
ES647AY	BOM RENAULT - 14m3 - FAUN	BOM	30/11/2017
FH730QL	BOM RENAULT - 14m3 - FAUN	BOM	31/07/2019
FH519RR	BOM RENAULT - 14m3 - FAUN	BOM	31/07/2019
DY803KH	BOM RENAULT - 14m3 - FAUN	BOM	31/12/2015
Laveuse de bacs			
BQ503AC	LAVEUSE RENAULT 16T	LAVEUSE	30/06/2011





02

INDICATEURS

TECHNIQUES

1. Organisation du service : p 17
2. Organisation de la collecte sur le territoire : p 17
3. Répartition du parc des conteneurs de collecte : p 18
4. Circuit de collecte et de traitement des ordures ménagères : p 20
5. Circuit de collecte et de traitement des collecte de recyclables : p 21
6. Tonnages 2020 : p 22
7. Évolution des tonnages depuis 2015 : p 26
8. Compostage et lombricompostage domestiques : p 27

2.1 Organisation du service

Sur le territoire du Pays de Grasse, les déchets ménagers, incluant les Ordures Ménagères résiduelles (OMr) et la Collecte Sélective (CS), sont collectés par la collectivité (en régie ou par le biais de prestations de services) et sont acheminés soit vers le centre de tri (CS) soit vers des quais de transfert (OMr), afin d'optimiser les transports (le chargement dans des gros porteurs limite le nombre de rotations nécessaires).

Les OMr sont ensuite acheminées vers divers sites de traitement. Les déchets de la CAPG, dont le traitement a été confié au SMED, sont envoyés dans différentes installations de traitement à Antibes, Nice et Le Broc, mais également exportés à l'extérieur du département des Alpes-Maritimes.

Historiquement, seule la ville de Mouans-Sartoux élimine ses ordures ménagères résiduelles via l'incinérateur du Syndicat UNIVALOM à Antibes, et ce, sans opération de transfert préalable. Depuis la fermeture de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de la Glacière, à Villeneuve-Loubet, des tonnages supplémentaires sont acceptés par les installations d'Antibes et Nice au titre de la solidarité départementale.

Plus récemment, le Centre de Valorisation organique (CVO) du SMED au Broc, a également fait l'objet d'une augmentation des tonnages figurant dans son arrêté d'autorisation d'exploiter. Les tonnages ne faisant l'objet ni d'un compostage ni d'une valorisation énergétique, sont actuellement, et faute d'installation de traitement disponible en capacité suffisante, stockées en ISDND.

2.2 Organisation de la collecte sur le territoire

- Pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), les déchets alimentaires et les encombrants

	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES					DÉCHET ALIMENTAIRES				ENCOMBRANTS
	PAV	Quai transfert	PAP	PRGPT	Quai transfert	PAV	PAP	PRGPT	Quai transfert	PAP (sur rdv) ou en déchèterie
ZONE DE COLLECTE Vallée de la Siagne - Zone 1	enterré	CANNES	C1	C2	GRASSE		C1	C1	MANDELIEU	Régie de collecte
Mouans-Sartoux - Zone 2	enterré/P	CANNES	C1	C2	ANTIBES					Régie de collecte
Grasse - Zone 3	enterré	CANNES	C2	C3	GRASSE					Régie de collecte
Terres de Siagne - Zone 4	aérien	CANNES	C1	C3	GRASSE					Compétence communale
Monts d'Azur - Zone 5				C2	VALDEROURE					Régie de collecte

► Pour le tri sélectif

ZONE DE COLLECTE	EMBALLAGES BI-FLUX MULTIMATÉRIAUX					VERRE				PAPIER	
	PAV	Quai transfert	PAP	PRGPT	Quai transfert	PAV	Quai transfert	PAP	Quai transfert	PAV	Quai transfert
	Vallée de la Siagne - Zone 1	enterré	CANNES	C1	C1	GRASSE	aérien enterré	VEOLIA MANDELIEU	C0,5	VEOLIA MANDELIEU	aérien enterré
Mouans-Sartoux - Zone 2	enterré	CANNES	C1	C1	ANTIBES	aérien enterré/P	VEOLIA MANDELIEU	C0,5	VEOLIA MANDELIEU	aérien enterré/P	CANNES
Grasse - Zone 3	enterré	CANNES	C1	C2	GRASSE	aérien enterré/P	VEOLIA MANDELIEU	C0,5	VEOLIA MANDELIEU	aérien enterré/P	CANNES
Terres de Siagne - Zone 4	aérien enterré	CANNES	C1		GRASSE	aérien enterré	VEOLIA MANDELIEU			aérien enterré	CANNES
Monts d'Azur - Zone 5				C2	VALDE-ROURE	aérien enterré	VEOLIA MANDELIEU				

Régie
 Prestataire
 PAV = point d'apport volontaire
 PRGPT = point de regroupement

2.3 Répartition du parc des conteneurs de collecte

► Pour les Points d'Apports Volontaires (PAV)

ORDURES MÉNAGÈRES	VERRE	PAPIER	EMBALLAGES
121	287 (dont 130 équipées du dispositif Cliiink)	195	111

► Pour la collecte des déchets alimentaires sur la Vallée de la Siagne

		Bac 120 L	Bac 240 L	Bio seu	Composteur
Auribeau-sur-Siagne	Nombre	60	20	1080	408
	Litrage	7,2	4,8	7,56	
Pégomas	Nombre	117	67	2023	584
	Litrage	14,04	16,08	14,16	
La Roquette-sur-Siagne	Nombre	98	60	1572	607
	Litrage	11,76	14,4	11	

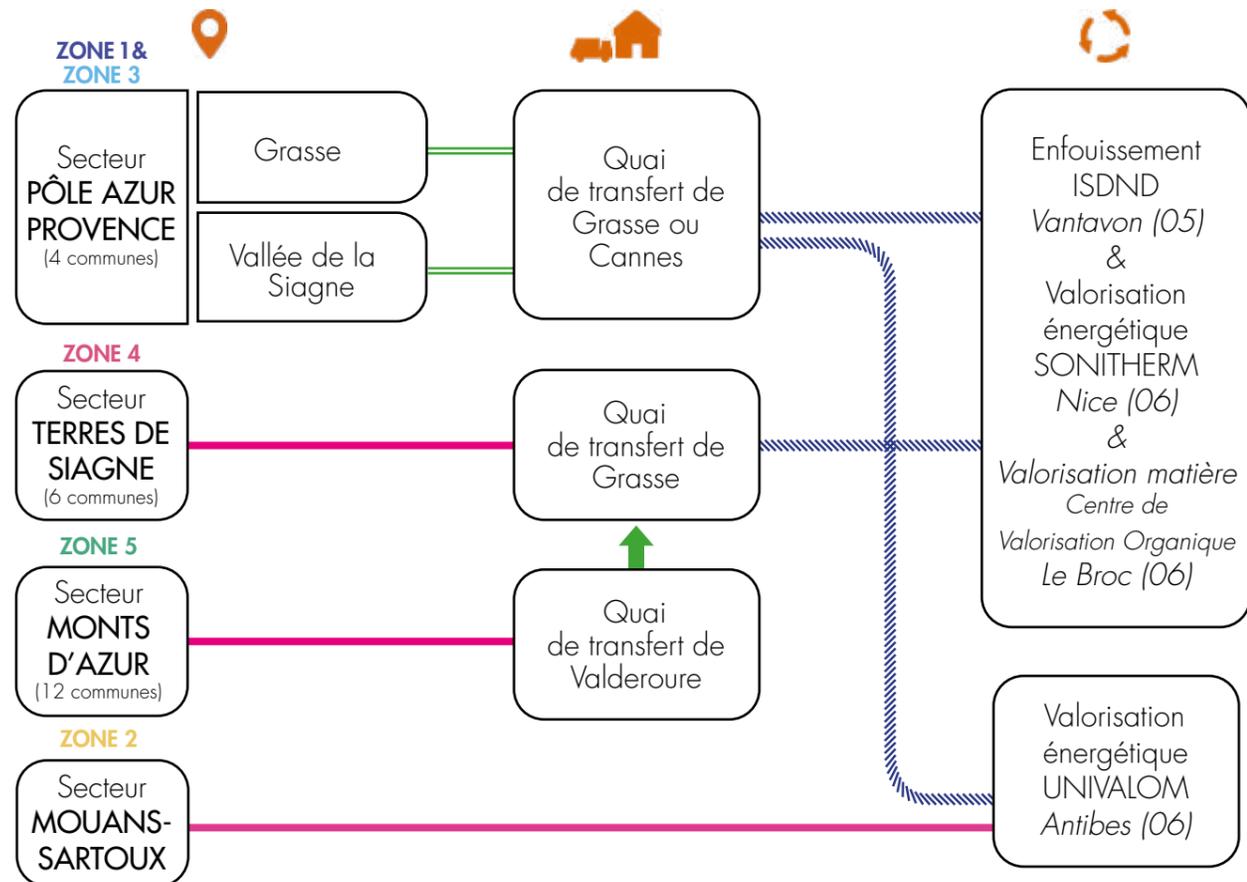
► Pour les bacs

	ORDURES MÉNAGÈRES		COLLECTE SÉLECTIVE		TOTAL	
	Nombre	Volume en m ³	Nombre	Volume en m ³	Nombre	Volume en m ³
Amirat	14	9	9	10	23	19
Andon	89	59	56	56	145	115
Auribeau-sur-Siagne	994	241	3 485	541	4 479	781
Briançonnet	45	30	30	30	75	60
Cabris	301	121	209	84	510	205
Caille	49	32	36	35	85	67
Collongues	19	13	10	14	29	26
Escragnolles	62	41	64	51	126	92
Gars	9	6	6	6	15	12
Grasse	8 414	2 805	15 448	4 494	23 862	7 299
La Roquette-sur-Siagne	1 639	374	5 482	939	7 121	1 314
Le Mas	22	15	22	22	44	36
Le Tignet	568	235	428	164	996	399
Les Mujouls	6	4	5	6	11	10
Mouans-Sartoux	3 283	948	5 099	1 985	8 382	2 933
Pégomas	2 118	548	6 695	1 092	8 813	1 641
Peymeinade	1 125	511	1 037	421	2 162	931
Saint-Auban	57	38	48	46	105	84
Saint-Cézaire-sur-Siagne	328	195	245	204	573	399
Saint-Vallier-de-Thiery	455	195	409	222	864	418
Séranon	88	58	78	69	166	127
Spéracèdes	206	85	139	56	345	140
Valderoure	52	35	52	45	104	79
TOTAL	19 943	6 596	39 092	10 592	59 035	17 188

► Répartition des interventions sur le parc de bacs pour 2020 (réparation ou remplacement)

Auribeau-sur-Siagne	829
Cabris	55
Escragnolles	1
Grasse	5 992
La Roquette-sur-Siagne	1 450
Le Tignet	173
Mouans-Sartoux	353
Pégomas	1 726
Peymeinade	413
Saint-Cézaire-sur-Siagne	105
Saint-Vallier-de-Thiery	135
Séranon	1
Spéracèdes	41
TOTAL	11 274

2.4 Circuit de collecte et de traitement des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Pays de Grasse



— Collecte par la régie CAPG — Collecte par la CAPG en prestation de service - - - - - Transfert par le SMED

La collecte sélective des Emballages Ménagers mais également des Journaux - Magazines - Revues (JMR) sur l'ensemble des secteurs du Pays de Grasse est assurée par la collectivité (en régie ou par le biais de prestations de services) qui transporte les matériaux à trier au centre de tri du SMED à Cannes.

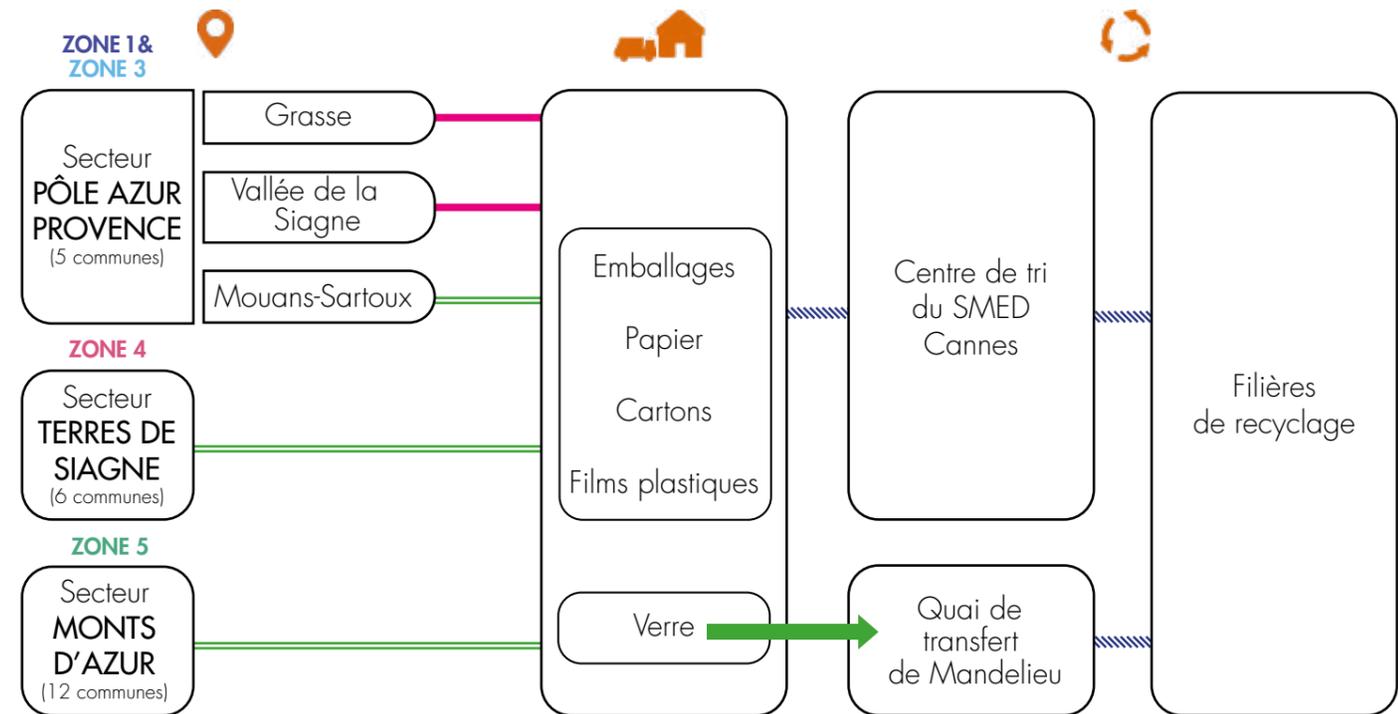
Une fois trié, ces produits sont directement acheminés vers les filières de recyclage appropriées. Seul le verre transite directement vers les installations de recyclage sans passer par le centre de tri.



Les contenants mis gratuitement à la disposition des communes et des particuliers afin d'assurer la collecte des déchets ménagers sur le territoire sont les suivants :



2.5 Circuit de collecte et de traitement des collecte de recyclables sur le territoire du Pays de Grasse



— Collecte par la régie CAPG — Collecte par la CAPG en prestation de service - - - - - Transfert par le SMED

2.6 Tonnages 2020

	SMED		UNIVALOM		TOTAL	
	Tonnages	Ratio kg/hab/an	Tonnages	Ratio kg/hab/an	Tonnages	Ratio kg/hab/an
OMR	34 031	370	3 906	403	37 937	373
Déchets Alimentaires	72	1		0	72	17
Verre	2 571	28	464	48	3 035	30
EMR / JMR	4 707	51	643	66	5 350	53
Déchets verts	10 419	113	1 319	136	11 738	116
Gravats propres	4 893	53	468	48	5 361	53
Gravats sales	1 544	17	367	38	1 911	19
Encombrants	5 656	62	341	35	5 997	59
Bois	2 614	28	350	36	2 964	29
Ferrailles	1 310	14	136	14	1 446	14
DEEE	681	7	61	6	742	7
Carton	352	4	239	25	591	6
DDM	150	2	30	3	180	2
DEA	1 691	18	95	10	1 786	18
TOTAL	70 691	769	8 419	868	79 110	779

Source : SMED - UNIVALOM 2020

Collecte des ordures ménagères

Les ordures ménagères sont collectées au porte à porte (PAP) en bacs hermétiques de 2 roues (120 et 240 litres), en points de regroupement (PR) en conteneurs de 4 roues (660 litres) et en points d'apport volontaire (PAV). Chaque jour, des bennes assurent la collecte d'un ou plusieurs secteurs par circuit.

Territoire CAPG (101 594 hab.)	Tonnages	Kg/an/habitant	Evolution en %
2017	37518,20	368,33	
2018	37743,96	370,78	0,60
2019	36362,34	357,21	-3,66
2020	37178,78	365,95	2,25

Les données de la collecte des OMR comptabilisent également les déchets produits par les ménages mais également les déchets produits par l'activité économique (DAE) et qui sont assimilés aux ordures ménagères. D'après l'Adème, ces déchets représentent environ 21.7 % des collectes, ce qui ramènerait le gisement des OMR à 29 110 tonnes soit 265 kg/hab.

Collecte des déchets alimentaires

Suite au lancement réussi de la collecte expérimentale des déchets alimentaires en 2018 sur la zone 1 (La Roquette-sur-Siagne, Auribeau-sur-Siagne, Pégomas), l'année 2020 a été marquée par :

- Le traitement des réclamations formulées sur le numéro vert et auprès des élus des 3 communes,
- Le réapprovisionnement des points municipaux en rouleaux de sacs compostables à retirer par les habitants,
- Le suivi du respect des consignes de sortie et de rentrée des bacs individuels par les habitants,
- Le suivi réguliers des tonnages de déchets collectés,
- La poursuite de la communication auprès du grand public (stand d'information dans la grande distribution,...).

Zone 1 (4200 hab.collectés)	Tonnages	Kg/an/habitant	Evolution en %
2018	74,76	17,80	
2019	110,00	26,19	47,14
2020	88,32	21,03	-19,71

Collecte des emballages ménagers

Les emballages ménagers sont collectés en sacs jaunes translucides ou en bac individuel pour le porte-à-porte (PAP), en points de regroupement (PR) en conteneurs de 4 roues (360 litres) et en points d'apport volontaire (PAV). Chaque jour, des bennes assurent la collecte d'un ou plusieurs secteurs par circuit. En 2020, le service a étoffé son parc de bacs individuels jaunes de 977 exemplaires du fait du remplacement de certains points de collecte en sac jaune. À rappeler aussi que depuis 2016, les consignes de tri des 23 communes du Pays de Grasse ont évolué avec l'intégration de l'ensemble des emballages plastiques dans les consignes de tri.

Territoire CAPG (101 594 hab.)	Tonnages	Kg/an/habitants	Evolution en %
2017	3361,87	33,00	
2018	3900,55	38,32	16,02
2019	4162,03	40,89	6,70
2020	4574,00	45,02	9,90



Collecte du verre

La collecte du verre est effectuée en bacs (240 litres) pour certaines co-propriétés ne pouvant accueillir de PAV. Le reste du territoire est couvert par 287 points d'apports volontaires.

Depuis 2015, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse entretient un partenariat avec la Ligue contre le cancer des Alpes-Maritimes, lui permettant pour chaque tonne de verre collectée le versement de 3,05€ à la Ligue. Trier est donc un acte citoyen important qui revêt une dimension écologique, économique, sociale et humanitaire. La mise en place du dispositif d'incitation au recyclage Cliink sur le territoire du Pays de Grasse en 2018 et le suivi de son développement ont permis la poursuite de l'augmentation des tonnages du verre.

L'une des priorités de la CAPG est d'éviter que ce déchet, lourd et recyclable à l'infini, ne soit pas valorisé en étant déposé dans les ordures ménagères ou dans le bac jaune.

Territoire CAPG (101 594 hab.)	Tonnages	Kg/an/habitants	Evolution en %
2017	2516,64	24,71	
2018	2680,68	26,33	6,52
2019	3008,06	29,55	12,21
2020	3062,71	30,15	1,82

Évolution du nombre de points d'apports volontaires pour le tri du verre :

2017	2018	2019
277	279	287

Collecte du papier

La collecte du papier se fait en points d'apport volontaire sur les zones de Mouans-Sartoux, Vallée de la Siagne, Grasse et Terres de Siagne. Pour le territoire des Monts d'Azur, la collecte du papier se fait dans le même bac que les emballages (bacs avec couvercle jaune).

Territoire CAPG hors Monts d'Azur (98 095 hab.)	Tonnages	Kg/an/habitants	Evolution
2017	1367,18	13,91	
2018	1227,84	12,49	-10,19
2019	1108,35	11,30	-9,73
2020	911,08	9,29	-17,80

La baisse de la collecte du papier s'explique de 2 façons : les journaux, magazines et prospectus sont acceptés dans les bacs jaunes depuis l'extension des consignes de tri. D'autre part, à l'ère du numérique les supports papier sont moins utilisés. Toutefois, la CAPG

continue à communiquer sur le tri du papier afin de l'extraire des omr. Il s'agit là encore d'un matériau facile à recycler.

Collecte des encombrants

La collecte des encombrants se fait sur rendez-vous pour les personnes à mobilité réduite ou ne disposant pas de moyen de transport pour les emmener en déchèterie. Pour les communes de la Vallée de la Siagne, de Mouans-Sartoux, de Grasse et celles des Monts d'Azur : prise de rendez-vous au numéro vert : **0 800 506 586** ou à l'adresse mail collecte@paysdegrasse.fr

Pour les communes de Terres de Siagne : sur rendez-vous auprès de la Mairie.

Territoire CAPG (80 207 hab.)	Tonnages	Kg/an/habitants	Evolution en %
2017	1018	12,67	
2018	1489	18,53	46,27
2019	1260	15,68	-15,38
2020	1209	15,07	-4,05

Collecte des cartons

Les cartons sont collectés auprès des professionnels en porte à porte sur les zones appliquant la redevance spéciale (zone 1, 2 et 3) et en PAV pour l'ensemble de la population de la zone 4.

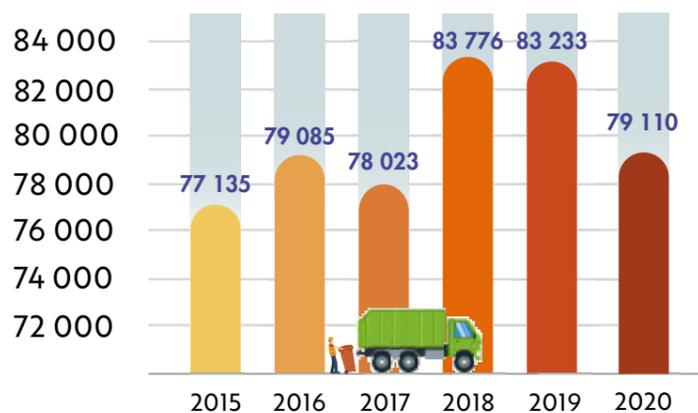
Territoire CAPG (101 594 hab.)	Tonnages	Kg/an/habitants	Evolution en %
2017	218	2,22	
2018	481	4,89	120,64
2019	570	5,81	18,50
2020	625	6,37	9,65

Collecte des vêtements, textiles et linge de maison

En partenariat avec l'association Montagn'Habits, le Pays de Grasse a répaté 85 colonnes sur l'ensemble de son territoire, afin de permettre au public la collecte de ses vêtements, textiles et linge de maison destinés à la revente ou à la valorisation matière.

Territoire CAPG (101 594 hab.)	Tonnages	Kg/an/habitants	Evolution en %
2017	382	3,75	
2018	413	4,06	8,12
2019	435	4,27	5,33
2020	392	3,86	-9,89

2.7 Évolution des tonnages depuis 2015



L'année 2020, marquée par la crise sanitaire, ne fait pas apparaître de changement sur les tonnages globaux de déchets produits.

Comparons
-NOUS!!



Données 2018

737 kg/hab

Emballages et papiers
37 kg/hab.

Verre
23 kg/hab.

Ordures Ménagères
Résiduelles
385 kg/hab.

Textiles
1 kg/hab.

Encombrants
78 kg/hab.

Déchets dangereux
dont DEEE
7 kg/hab.

Gravats
77 kg/hab.

Déchets verts
78 kg/hab.



Données 2020

779 kg/hab

Emballages et papiers
53 kg/hab.

Verre
30 kg/hab.

Ordures Ménagères
Résiduelles
373 kg/hab.

Textiles
3,9 kg/hab.

Encombrants
59 kg/hab.

Déchets dangereux
dont DEEE
7 kg/hab.

Gravats
72 kg/hab.

Déchets verts
116 kg/hab.

2.8 Promotion du compostage et du lombricompostage domestiques

- Depuis 2015, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, en partenariat avec le Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets (SMED), met à la disposition de ses habitants disposant d'un jardin un composteur individuel, afin de les inciter à recycler leurs déchets verts ménagers, et d'obtenir ainsi un amendement de qualité pour leur jardin et leurs plantations.

Ce kit se compose d'un composteurs de 400L en polyéthylène haute densité (PEHD) vert, d'un bio-seau de 10L et d'un guide pratique d'utilisation. Ce procédé ancestral et pédagogique développé par le Pays de Grasse lui permet d'alléger la quantité des ordures ménagères à éliminer, et évite ainsi de les enfouir à grand coût pour la collectivité.

En 2020, 98 nouveau foyers du territoire ont fait l'acquisition d'un composteur lors des deux sessions de formation proposées le 27 juin à Grasse et le 19 septembre à Mouans-Sartoux. 9 foyers inscrites dans la démarche des familles «zéro déchet» ont également été dotées d'un composteur suite à l'atelier dédié.

- Dans la même logique que la démarche initiée autour du compostage domestique, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse a lancé en 2016 une dynamique complémentaire autour du lombricompostage domestique, afin de permettre aux habitants résidant en habitation collective, de valoriser leurs déchets alimentaires.

Le lombricompostage correspond à la digestion de nos déchets organiques sous la forme de compost par l'action des vers. Après quelques semaines d'utilisation, on obtient du lombricompost. Un amendement qui enrichit la terre en étant directement assimilable par les végétaux, et du lombrithé, un engrais liquide et efficace à diluer pour l'arrosage des plantes.

La crise sanitaire et les confinements ayant empêché l'organisation de lombricomposting party durant l'année 2020, la démarche sera relancée pour l'année 2021.



DEPUIS 2017,
**+ DE 2900 COMPOSTEURS
ECOULÉS SUR LE
PAYS DE GRASSE !**



03

INDICATEURS

FINANCIERS

- 1. Redevance Spéciale : p 29
- 2. Les coûts du service et son financement par zone de TEOM : p 30
 - Zone TEOM 1 - Vallée de la Siagne : p 31
 - Zone TEOM 2 - Mouans-Sartoux : p 32
 - Zone TEOM 3 - Grasse : p 33
 - Zone TEOM 4 - Terre de Siagne : p 34
 - Zone TEOM 5 : Monts d'Azur : p 35
 - Zone TEOM CAPG : p 36
 - Coûts réels du service et taux de couverture de la TEOM pour 2020 : p 37

3.1 Redevance Spéciale

Pour les collectivités assurant les compétences collecte et traitement des déchets, la réglementation rend obligatoire depuis le 1^{er} janvier 1993, l'institution d'une Redevance Spéciale en vue de financer la collecte et l'élimination des déchets produits par les professionnels, administrations et collectivités, qui sont assimilables à ceux des ménages (article L2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales).

En couvrant les charges supportées par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse pour l'élimination de ces déchets non ménagers, la redevance spéciale permet d'établir une équité fiscale entre les professionnels qui participent à hauteur de la quantité de déchets qu'ils produisent, et les ménages, qui s'acquittent déjà de ce service public, au travers des impôts locaux via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse a la volonté d'harmoniser l'application de la redevance spéciale, instituée en 2003 par la Communauté d'Agglomération du Pôle Azur Provence, sur les 23 communes de son territoire à l'horizon 2021.

Répondant donc à une obligation légale, rappelée notamment en 2009 dans la conclusion du Grenelle de l'environnement, la redevance spéciale demeure aussi un levier essentiel afin d'inciter les professionnels à réduire leur production de déchets tout en favorisant leur recyclage, et en s'assurant d'une meilleure répartition des coûts de traitements des déchets entre les différents producteurs.

La redevance spéciale obéit à la volonté de :

- > Répondre à une obligation réglementaire.
- > Assurer une prise en charge de la collecte et de l'élimination des déchets adaptée à chaque type de producteur en veillant à l'équité fiscale entre les professionnels et les ménages.
- > Inciter les producteurs de déchets non ménagers à réduire leur production par la pratique du tri sélectif.

Nombre d'entreprises

COMMUNE	2018	2019	2020
Auribeau-sur-siagne	7	8	9
Pégomas	52	51	53
La Roquette-sur-Siagne	34	34	36
Mouans-Sartoux	147	158	161
Grasse	265	286	293
TOTAL	505	537	552

3.2 Les coûts du service et son financement par zone de TEOM

Depuis 2015, le coût du service et son financement sont présentés avec la matrice des coûts de l'ADEME. Cette matrice se fait à l'aide d'un logiciel comptable interne et de la méthode Compta coût de l'ADEME qui permet de saisir la totalité des coûts de la collecte réparti par flux et par zone de Teom.

La matrice des coûts est un cadre homogène et standard de présentation des coûts du service public de gestion des déchets. L'utilisation de la matrice des coûts s'inscrit dans une démarche d'amélioration du service et de la maîtrise des coûts. Le service collecte de la CAPG a deux sources principales de financement : la TEOM et les recettes des professionnels dans le cadre de la redevance spéciale.

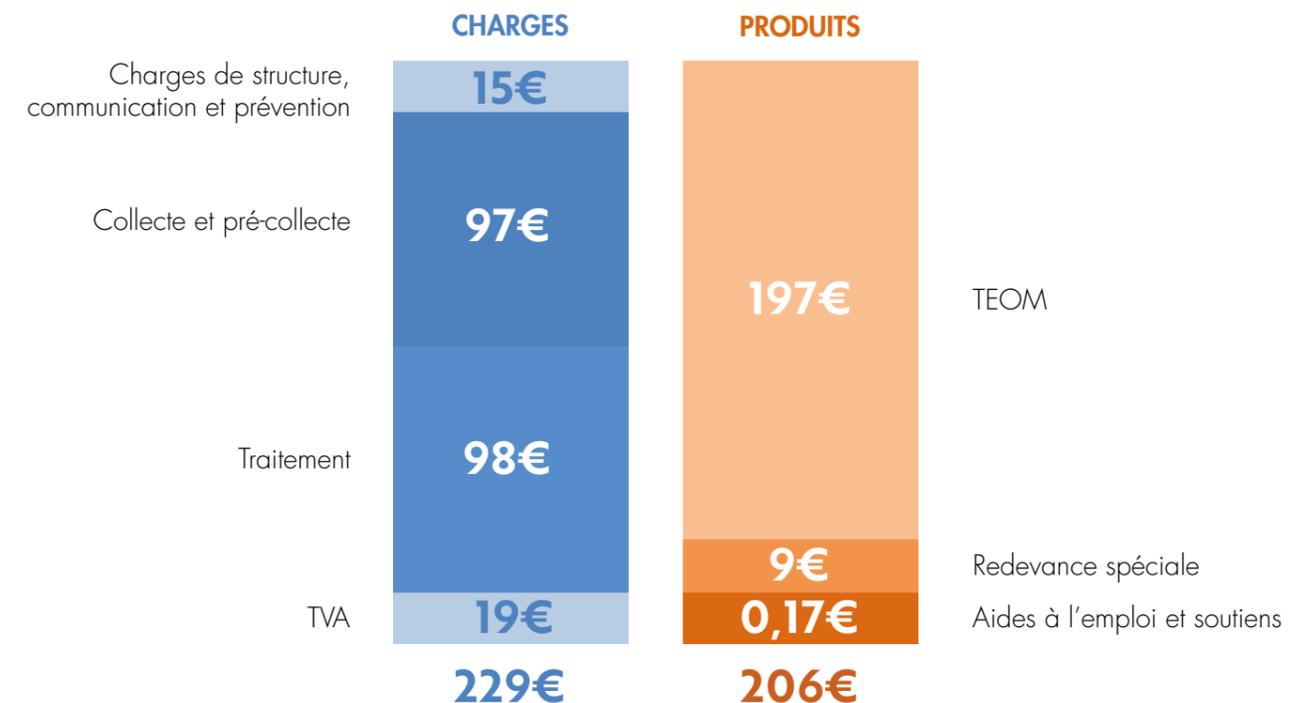
La matrice permet ainsi d'obtenir un taux de couverture nécessaire pour le budget. La spécificité du territoire de la CAPG oblige à créer 5 matrices selon les 5 zones de Teom. A la suite de ces 5 matrices une matrice finale CAPG est créée. La matrice finale est validée par l'organisme Sinoé déchets. Grâce à ce processus de contrôle et de validation renforcé à la source, l'outil garantit une fiabilité maximale.

► Présentation des coûts du service public et financement par zone de TEOM et pour la CAPG

ZONE 1 : VALLÉE DE LA SIAGNE - 17 334 HABITANTS

	2019	2020	Évolution 2020/2019	
CHARGES	Charges de structure	187 145 €	218 548 €	17
	Charges de communication	5 736 €	1 646 €	-71
	Charges techniques	2 967 773 €	3 271 120 €	10
	Prévention	56 588 €	43 956 €	-22
	Pré-collecte et collecte	1 549 812 €	1 607 433 €	4
	Traitement	1 361 373 €	1 619 731 €	19
Total charges HT	3 160 654 €	3 491 314 €	10	
PRODUITS	TVA acquitté	283 720 €	313 716 €	11
	Soutiens textile/pénalités	2 906 €	2 200 €	-24
	Aides à l'emploi	450 €	721 €	60
Total produits	3 356 €	2 921 €	-13	
FINANCEMENT	Coût (1) du service public	3 441 018 €	3 802 109 €	10
	TEOM nette (AC déduites)	3 207 174 €	3 271 547 €	2
	Redevance Spéciale	182 994 €	149 342 €	-18
	Total financement	3 390 168 €	3 420 889 €	1
	Ecart coût et financement	-50 850 €	-381 220 €	650

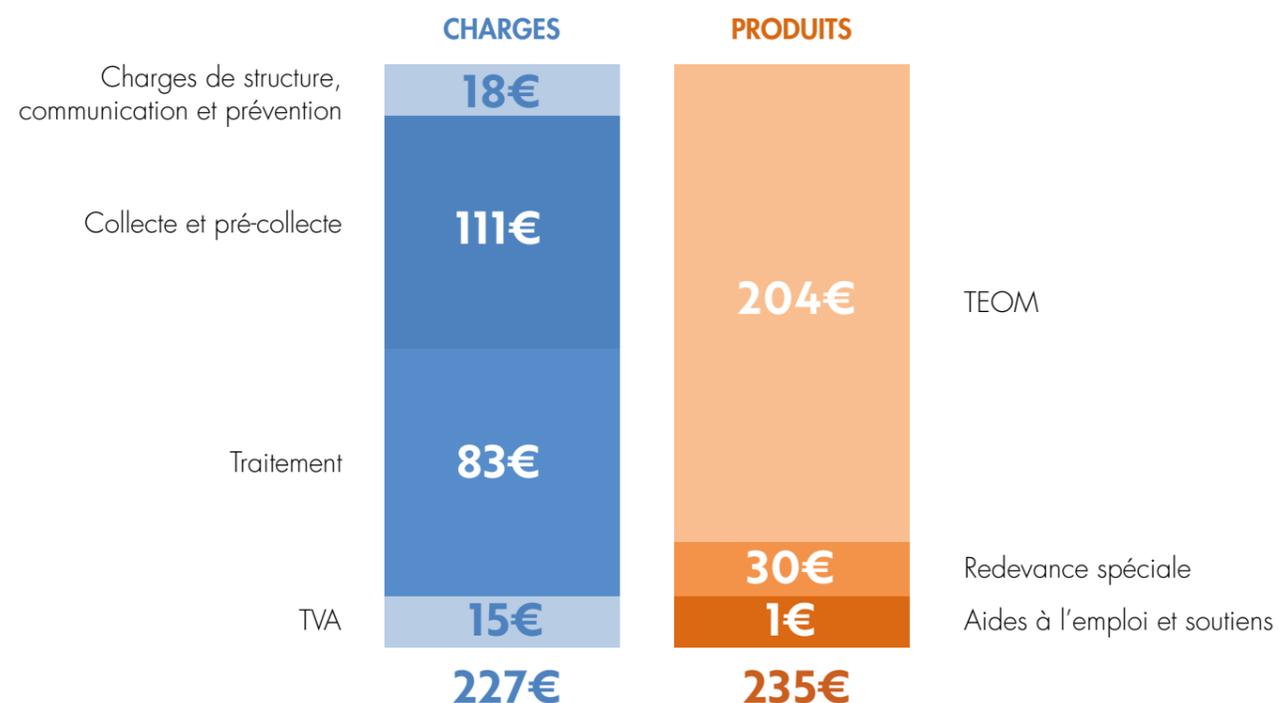
(1) Coût aidé TTC = coût restant à la charge de la collectivité



ZONE 2 : MOUANS-SARTOUX - 10 446 HABITANTS

	2019	2020	Évolution 2020/2019	
CHARGES	Charges de structure	151 825 €	161 635 €	6
	Charges de communication	4 568 €	1 360 €	-70
	Charges techniques	1 721 210 €	1 953 295 €	13
	Prévention	22 039 €	19 820 €	-10
	Pré-collecte et collecte	1 037 592 €	1 105 862 €	7
	Traitement	661 579 €	827 613 €	25
Total charges HT	1 877 603 €	2 116 290 €	13	
TVA acquitté	119 781 €	146 061 €	22	
PRODUITS	Soutiens textile	1 078 €	1 000 €	-7
	Aides à l'emploi	17 318 €	5 987 €	-65
Total produits	18 396 €	6 987 €	-62	
Coût (1) du service public	1 978 988 €	2 255 364 €	14	
FINANCEMENT	TEOM nette (AC déduites)	1 967 547 €	2 043 073 €	4
	Redevance Spéciale	449 265 €	299 043 €	-33
	Total financement	2 416 812 €	2 342 116 €	-3
Ecart coût et financement	437 824 €	86 752 €	-80	

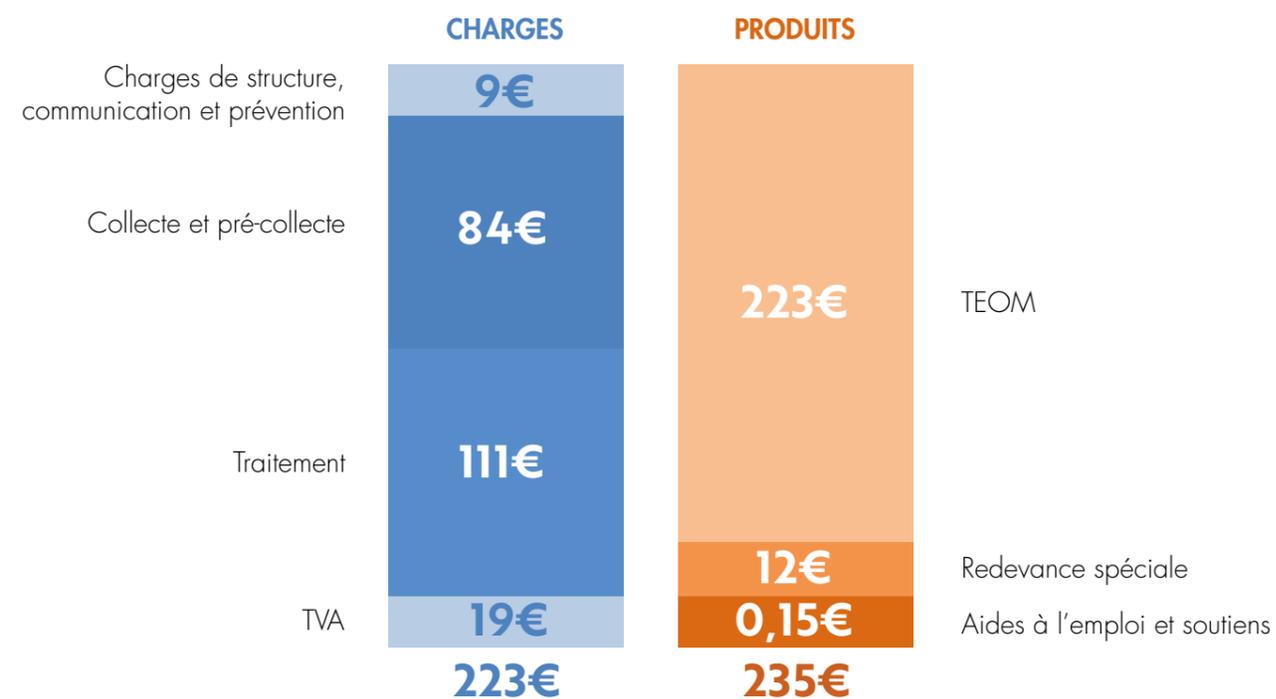
(1) Coût aidé TTC = coût restant à la charge de la collectivité



ZONE 3 : GRASSE - 53 214 HABITANTS

	2019	2020	Évolution 2020/2019	
CHARGES	Charges de structure	404 492 €	433 292 €	7
	Charges de communication	11 237 €	4 369 €	-61
	Charges techniques	9 100 617 €	10 137 558 €	11
	Prévention	20 149 €	23 240 €	15
	Pré-collecte et collecte	4 242 002 €	4 357 052 €	3
	Traitement	4 838 466 €	5 757 266 €	19
Total charges HT	9 516 346 €	10 575 219 €	11	
TVA acquitté	899 436 €	999 105 €	11	
PRODUITS	Soutiens textile/pénalités	3 952 €	5 500 €	39
	Aides à l'emploi	1 407 €	2 254 €	60
Total produits	5 359 €	7 754 €	45	
Coût (1) du service public	10 410 423 €	11 566 570 €	11	
FINANCEMENT	TEOM nette (AC déduites)	11 240 584 €	11 520 787 €	2
	Redevance Spéciale	773 923 €	638 343 €	-18
	Total financement	12 014 507 €	12 159 130 €	1
Ecart coût et financement	1 604 084 €	592 560 €	-63	

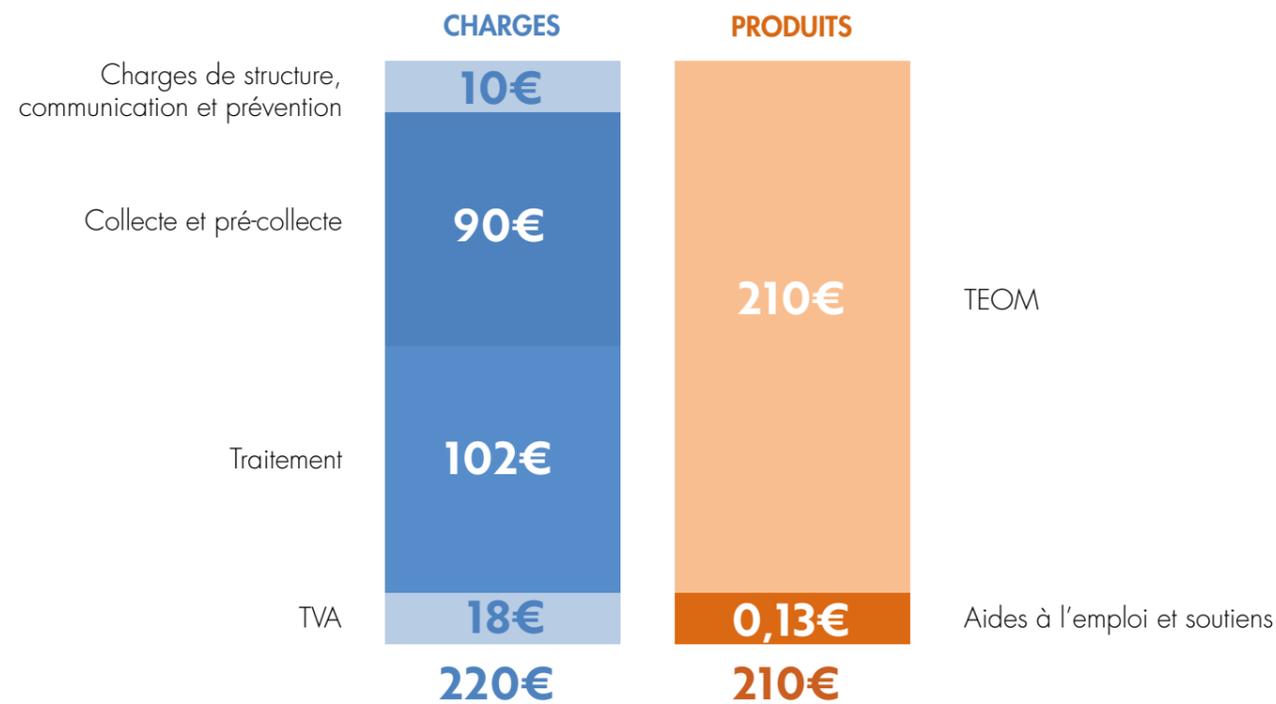
(1) Coût aidé TTC = coût restant à la charge de la collectivité



ZONE 4 : EX TERRES DE SIAGNE - 23 520 HABITANTS

	2019	2020	Évolution 2020/2019	
CHARGES	Charges de structure	210 042 €	215 583 €	3
	Charges de communication	5 624 €	1 869 €	-67
	Charges techniques	3 868 745 €	4 216 868 €	9
	Prévention	9 582 €	10 268 €	7
	Pré-collecte et collecte	1 854 987 €	1 963 299 €	6
	Traitement	2 004 176 €	2 243 301 €	12
Total charges HT	4 084 411 €	4 434 320 €	9	
TVA acquitté	364 138 €	399 499 €	10	
PRODUITS	Soutiens textile/pénalités	1 916 €	1 900 €	-1
	Aides à l'emploi	591 €	947 €	60
	Total produits	2 507 €	2 847 €	14
Coût (1) du service public	4 446 042 €	4 830 972 €	9	
FINANCEMENT	TEOM nette (AC déduites)	4 490 622 €	4 593 430 €	2
	Redevance Spéciale			2
	Total financement	4 490 622 €	4 593 430 €	2
Ecart coût et financement	44 580 €	-237 542 €	2	

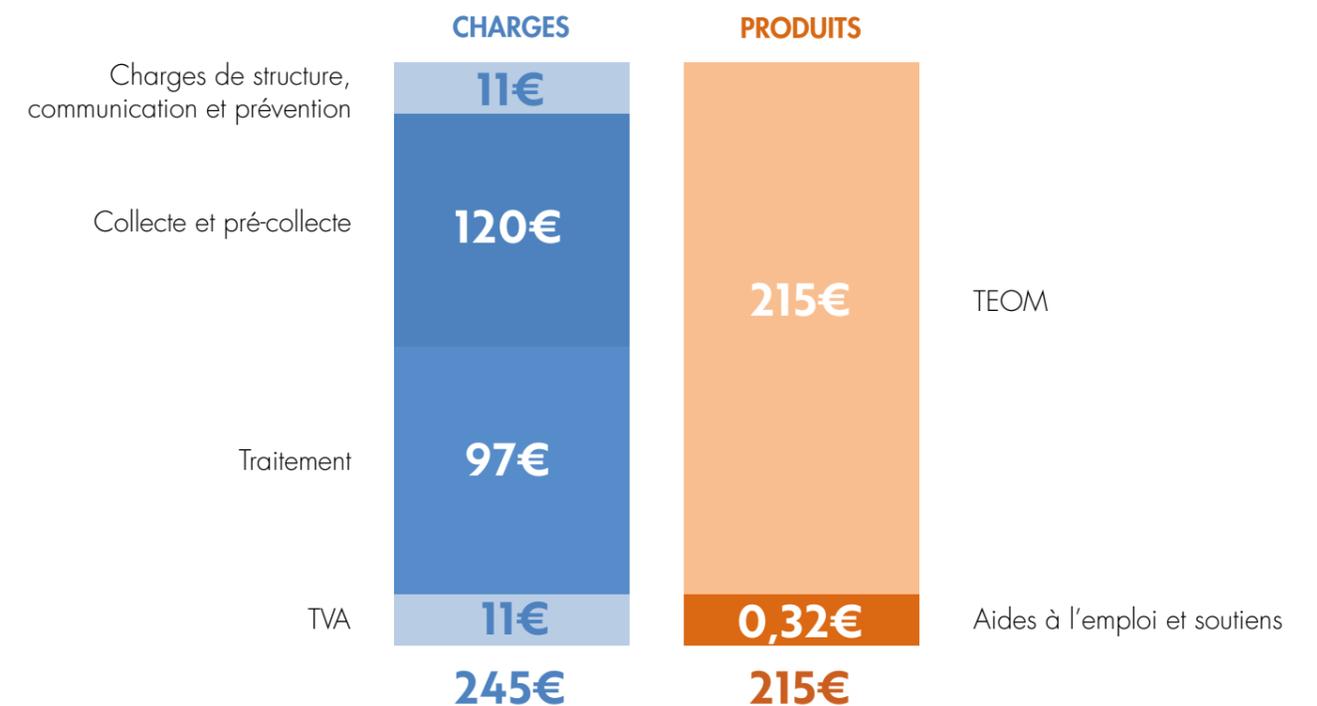
(1) Coût aidé TTC = coût restant à la charge de la collectivité



ZONE 5 : MONTS D'AZUR - 5 554 HABITANTS

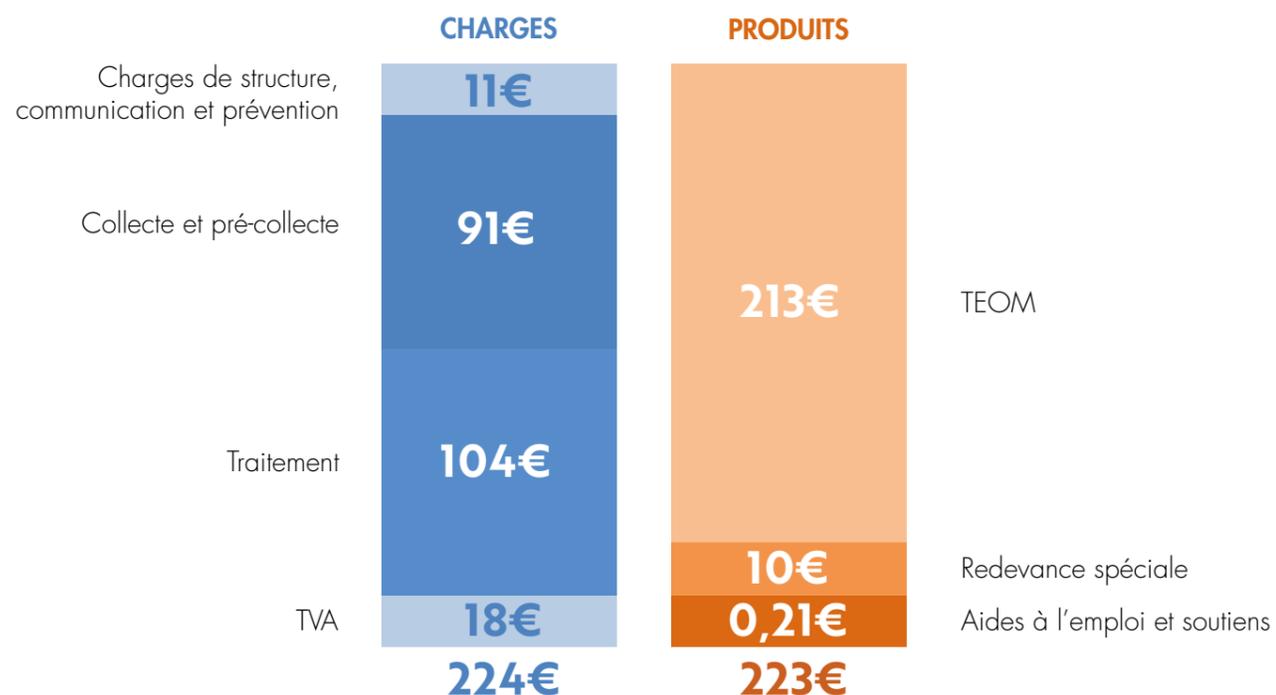
	2019	2020	Évolution 2020/2019	
CHARGES	Charges de structure	33 273 €	37 244 €	12
	Charges de communication	5 207 €	887 €	-83
	Charges techniques	791 925 €	765 305 €	-3
	Prévention	1 415 €	1 489 €	5
	Pré-collecte et collecte	514 175 €	422 794 €	-18
	Traitement	276 335 €	341 022 €	23
Total charges HT	830 405 €	803 436 €	-3	
TVA acquitté	59 519 €	58 663 €	-1	
PRODUITS	Soutiens textile/pénalités	1 078 €	1 000 €	-7
	Aides à l'emploi	84 €	135 €	61
	Total produits	1 162 €	1 135 €	-2
Coût (1) du service public	888 762 €	860 964 €	-3	
FINANCEMENT	TEOM nette (AC déduites)	738 361 €	753 909 €	2
	Redevance Spéciale			-
	Total financement	738 361 €	753 909 €	2
Ecart coût et financement	-150 401 €	-107 055 €	2	

(1) Coût aidé TTC = coût restant à la charge de la collectivité



	2019	2020	Évolution 2020/2019
CHARGES			
Charges de structure	986 777 €	1 066 302 €	8
Charges de communication	32 372 €	10 129 €	-69
Charges techniques	18 450 271 €	20 344 148 €	10
Prévention	109 773 €	98 774 €	-10
Pré-collecte et collecte	9 198 569 €	9 456 440 €	3
Traitement	9 141 929 €	10 788 934 €	18
Total charges HT	19 469 420 €	21 420 579 €	10
TVA acquitté	1 726 594 €	1 917 042 €	11
PRODUITS			
Soutiens textile/pénalités	10 930 €	11 600 €	6
Aides à l'emploi	19 850 €	10 044 €	-49
Total produits	30 780 €	21 644 €	-30
Coût (1) du service public	21 165 234 €	23 315 977 €	10
FINANCEMENT			
TEOM nette (AC déduites)	21 644 288 €	22 182 746 €	2
Redevance Spéciale	1 406 182 €	1 086 728 €	-23
Total financement	23 050 470 €	23 269 474 €	1
Ecart coût et financement	1 885 236 €	-46 503 €	-102

(1) Coût aidé TTC = coût restant à la charge de la collectivité



► Coûts réels du service et taux de couverture de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année de référence 2020

	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	zone 5	TOTAL
CHARGES						
Charges de structure	218 548 €	161 635 €	433 292 €	215 583 €	37 244 €	1 066 302 €
Charges de communication	1 646 €	1 360 €	4 369 €	1 869 €	887 €	10 129 €
Charges techniques	3 271 120 €	1 953 295 €	10 137 558 €	4 218 968 €	765 927 €	20 344 148 €
Prévention	43 956 €	19 820 €	23 240 €	10 268 €	1 489 €	98 774 €
Pré-collecte et collecte	1 607 433 €	1 105 862 €	4 357 052 €	1 965 399 €	423 416 €	9 456 440 €
Traitement	1 619 731 €	827 613 €	5 757 266 €	2 243 301 €	341 022 €	10 788 934 €
Total charges HT	3 491 314 €	2 116 290 €	10 575 219 €	4 436 420 €	804 058 €	21 420 579 €
TVA acquitté	313 716 €	146 061 €	999 105 €	399 919 €	58 665 €	1 917 042 €
PRODUITS						
Soutiens textile/pénalités	2 200 €	1 000 €	5 500 €	1 900 €	1 000 €	11 600 €
Aides à l'emploi	721 €	5 987 €	2 254 €	947 €	135 €	10 044 €
Total produits	2 921 €	6 987 €	7 754 €	2 847 €	1 135 €	21 644 €
Coût (1) du service public	3 802 109 €	2 255 364 €	11 566 570 €	4 833 492 €	861 588 €	23 315 977 €
FINANCEMENT						
TEOM nette	3 271 547 €	2 043 073 €	11 520 787 €	4 593 430 €	753 909 €	22 182 746 €
Redevance Spéciale	149 342 €	299 043 €	638 343 €			1 086 728 €
Total	3 420 889 €	2 342 116 €	12 159 130 €	4 593 430 €	753 909 €	23 269 474 €
Ecart coût et financement	-381 220 €	86 752 €	592 560 €	-240 062 €	-107 679 €	-46 503 €
Taux de couverture	90%	104%	105%	95%	88%	100%
Taux de TEOM voté	16,18%	10,28%	18,73%	12,88%	16,50%	





04

TEMPS FORTS

& ACTIONS DE COMMUNICATION

1. Les moments forts de l'année : p 39
2. Les actions de communication : p 42
3. Les actions de sensibilisation : p 45

4.1 Les moments forts de l'année

Continuité du service public de collecte des déchets ménagers durant la crise sanitaire

Face à la croissance de l'épidémie de la COVID19 et à la mise en place du confinement, le Pays de Grasse et son délégataire ont dû s'adapter dans l'urgence pour garantir la continuité du service public de collecte des déchets.

Dans ce contexte exceptionnel où la généralisation du télétravail a provoqué durant plusieurs semaines une production importante et inhabituelle de déchets ménagers, les équipes du Pays de Grasse sont restées totalement mobilisées et ont assuré la collecte auprès de l'ensemble des particuliers et des professionnels, sans aucune modification des tournées ni de leurs fréquences. Le directeur, les deux responsables de service et les coordinateurs de secteurs sont ainsi restés opérationnels sur le terrain afin de gérer l'encadrement et la sécurité des 27 agents de collecte et le prestataire de service.

Du fait de la fermeture au public des bureaux du service collecte, les 7 agents administratifs ont assuré leur mission d'accueil et de renseignement sur la gestion des déchets en télétravail. Le service du Numéro Vert du Pays de Grasse a été extrêmement sollicité, enregistrant près de 14 253 demandes, soit 3 679 supplémentaire comparé à l'année 2019.

L'ensemble du réseau des déchèteries des deux syndicats compétents ayant été fermé, seuls les rendez-vous à domicile pour l'enlèvement des encombrants ont été suspendus par la CAPG afin d'éviter aux agents tout contact physique avec le public, en attendant la réouverture des équipements. En revanche, face à la vague d'incivisme qui a déferlé sur le territoire du fait du confinement de la population, et en dépit de l'accès interdit en déchèterie, les agents du Pays de Grasse ont poursuivi leur mission d'enlèvement des dépôts sauvages pour préserver la salubrité de l'espace public.

Grâce à l'équipement de son personnel en matériel de protection adapté, à l'application stricte des gestes barrières et au comportement exemplaire (professionnel et extra professionnel) des agents de terrain, le Service collecte n'aura déploré aucun cas de contamination au sein de sa régie mais aussi de son prestataire de collecte.

Suivi de la nouvelle collecte sur la commune de Mouans-Sartoux

Forts du remplacement en 2019 de la collecte en point de regroupement par un ramassage directement en porte-à-porte, le Pays de Grasse et la commune de Mouans-Sartoux ont souhaité poursuivre cette dynamique en accentuant désormais la qualité du tri sélectif.

Car bien que les tonnages de déchets déposés dans les ordures ménagères aient connu un net recul, ce point fort reste nuancé par la récurrence d'erreurs de tri dans le bac jaune, qui polluent la qualité des matériaux collectés et engendrent des coûts de délimination supplémentaires.

Pour corriger cette tendance coûteuse et peu écologique, plusieurs opérations de sensibilisation et de contrôle ont été orchestrées dès le mois d'août :

- > Du 10 au 15 août : campagne de distribution du « mémo tri » dans les foyers où des erreurs ont été constatées courant juillet,
- > Le 13 et 14 août : vérification de la prise en compte des consignes de tri par une opération de contrôle visuel du contenu de chaque bac jaune,
- > Le 21 août : campagne d'analyse du contenu de plusieurs bacs jaunes au centre de tri de Cannes.
- > Du 24 août au 23 septembre : opération de contrôles visuels du contenu de chaque bac jaune et possibilité de refuser la collecte du bac en cas d'erreurs persistantes.
- > Le 24 septembre : campagne d'analyse du contenu de plusieurs bacs jaunes au centre de tri de Cannes.

Complétée par l'animation d'un stand d'information d'UNIVALOM tous les jeudis sur le marché communal, cette campagne de communication a donc invité à une plus grande vigilance et à une meilleure application des consignes de tri et d'utilisation du matériel de tri.



Préparation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du Pays de Grasse

Afin de se conformer à la nouvelle réglementation, les collectivités territoriales en charge de la collecte ou de traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Ce document de planification sur six années recensera l'état des lieux des acteurs concernés et donnera des objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés, les mesures à mettre en oeuvre pour atteindre ces objectifs, la description des moyens humains, techniques et financiers nécessaires et l'établissement d'un calendrier de mise en oeuvre.

Allant dans le sens des politiques territoriales conduites par les 4 collectivités membres de Cap Azur et dans un souci de lisibilité pour l'utilisateur, une démarche de mutualisation a donc été décidée à l'échelle du territoire métropolitain, en collaboration avec les deux syndicats de traitement compétents du SMED et d'UNIVALOM. Ainsi, chaque EPCI et syndicat réalisera son PLPDMA, et seront mises en commun les actions pouvant l'être à travers le Pôle métropolitain.

Avec une quantité d'ordures ménagères produites à l'échelle de Cap Azur de 192 275 tonnes pour 2020 (soit 428 kg / habitant) et dont le coût d'élimination s'élève à 26 300 335,90 € (coût de 136,785 € / tonne), l'objectif principal que se sont fixées les 4 intercommunalités est celui d'une réduction de 10% des déchets d'ici l'année 2025.

Les deux syndicats de traitement partenaires ont ainsi fait réaliser par un bureau d'étude le diagnostic de la production de déchets à l'échelle du Pôle métropolitain. Cette photographie a fait ressortir les atouts, freins, opportunités et menaces qui serviront ainsi de socle pour coconstruire le plan d'actions.

Parmi les atouts, la politique du Pays de Grasse a été mise en valeur à plusieurs reprises pour sa mobilisation de longue date sur le sujet du développement du compostage domestique, de l'application d'une redevance spéciale pour les déchets des professionnels et des démarches de prévention : solution Cliiink pour le recyclage du verre, familles zéro déchet, accompagnement des communes pour la réduction du gaspillage alimentaire dans les cantines et service des ambassadeurs du tri.

Poursuite de la suppression de la collecte du tri sélectif dans les sacs jaunes

Avec pour volonté de réduire les coûts liés à la collecte des déchets, de réduire la production des déchets plastiques tout en harmonisant son schéma de collecte, le Pays de Grasse a poursuivi en 2020 pour tous les habitants collectés en porte-à-porte et dès que ce modèle est possible, sa démarche de remplacement de la collecte en sacs jaunes par une collecte en bac jaune individuel.

Dans la même logique et à titre de rappel, les foyers dépendant d'un point de collecte collectif ne sont également plus dotés en rouleaux de sacs jaunes par le Pays de Grasse, mais ils bénéficient d'un sac de pré-collecte.



4.2 Les actions de communication

Organisation d'un challenge Cliiink pour le cinq millionième dépôt

Toujours dans l'optique de dynamiser le geste de tri du verre et de promouvoir auprès du public l'utilisation de la solution Cliiink sur son territoire, le Pays de Grasse en lien avec Terradona a lancé lors de l'été 2020 un nouveau challenge sur les réseaux sociaux visant à récompenser l'auteur du cinq millionième dépôt Cliiink.

C'est ainsi que le jeudi 24 septembre, l'heureuse trieuse Auribelloise qui a remporté ce challenge, s'est vue remettre des mains du Président Jérôme Viaud, un bon pour un saut en parapente filmé pour deux personnes valable à l'école de parapente Spirit'Parapente à Saint-Vallier-de-Thiery.



Remise de chèque annuelle à la Ligue contre le cancer

Dans le cadre de la poursuite de sa communication autour des enjeux du recyclage du verre sur son territoire, le Pays de Grasse a organisé une nouvelle séquence pour la remise de son chèque à l'association partenaire de la Ligue contre le cancer.

Au titre des 3 008 tonnes de verre collectées en 2019 sur son territoire, le Pays de Grasse a remis à l'association un chèque d'un montant de 9 174,58 € en faveur de la Recherche et de l'aide aux malades du département des Alpes-Maritimes. Par cette dimension sociale et humaine, le Pays de Grasse renforce chaque année l'importance du tri du verre, en donnant au grand public une motivation supplémentaire afin de se mobiliser pour le tri sélectif.



Relance de la dynamique des Familles « zéro déchet » sur le Pays de Grasse

Dans le cadre de la démarche de réduction des déchets conduite par le Pôle métropolitain Cap Azur, le Pays de Grasse et le SMED 06 ont relancé en septembre la démarche engageante et éco-citoyenne des « Familles zéro déchet » pour une deuxième saison. Pour rappel, cette dynamique tend à casser le modèle actuel de consommation des ressources planétaires, en promouvant par des ateliers théoriques et pratiques des nouveaux choix de consommation et des alternatives au tout jetable : achat en vrac, tri sélectif, compostage, apprentissage du faire soi-même, réutilisation...

Sur le territoire du Pays de Grasse, 38 foyers de Grasse, 22 de Peymeinade et 7 d'Escragnolles ont bénéficié pendant 6 mois de cet accompagnement en faveur d'un mode de vie éthique et plus respectueux de notre environnement.



Renforcement de la flotte d'appareils photos numériques

Fort des retours d'expérience positifs des municipalités qui en ont déjà fait l'acquisition, le Pays de Grasse a poursuivi son accompagnement auprès des communes dans la lutte contre des dépôts sauvages en se dotant de 16 nouveaux appareils photos mobiles. Ce matériel itinérant et à vision nocturne est mis gratuitement à la disposition des communes volontaires afin de constater et de sanctionner toutes les incivilités commises sur la voie publique.

Organisation d'une semaine de promotion du compostage par Cap Azur

Afin de poursuivre la promotion du compostage sur son territoire, Cap Azur, en partenariat avec les syndicats de traitement compétents du SMED06 et d'UNIVALOM, a de nouveau participé à la Semaine nationale du Compostage, qui se déroulait du 27 mars au 10 avril 2020.

Pour inciter le grand public, les écoles et les entreprises à adopter ce geste éco-citoyen, une campagne de communication a été lancée dans la presse locale et municipale (affichage, spot radio, journaux...) sur les multiples avantages du compostage, sur les modalités d'acquisition d'un composteur individuel ou collectif et sur le planning des formations à venir sur l'ensemble du territoire.

En lien avec les deux syndicats partenaires, l'opération de distribution gratuite de compost au sein du réseau des déchèteries de Cap Azur a aussi été reconduite pour les habitant.es détenteurs d'une carte d'accès.

Campagne de communication sur la gestion des déchets lors du confinement

Face à l'augmentation considérable de la production de déchets et des actes d'incivilité liés au confinement de la population à domicile, le Pays de Grasse a animé durant toute la durée de cet épisode les campagnes de communication sur les réseaux sociaux «Face au coronavirus, citoyen avant tout !», «Oui, je le mets dans le tri sélectif», «Chacun chez soi, apprenons à moins produire de déchets» et «Mon petit geste écolo du vendredi» en vue de sensibiliser et de rappeler aux habitants les consignes à mettre en application.



Collecte de piles au centre de loisirs la Fermette de Plascassier à Grasse

Durant les vacances scolaires de février 2020, le centre de loisirs de la Fermette de Plascassier a organisé pendant 15 jours en partenariat avec le Pays de Grasse et l'éco-organisme Corepile, un challenge pour la collecte de piles au sein des familles des enfants.

Cette opération a permis de rassembler près de 170 kg de piles, soit un total de plus de 6 650 piles qui ont pu être transférées vers les filières de valorisation adaptées. En complément de tous les outils de communication nécessaires et d'une sensibilisation des enfants aux consignes de tri sélectif, le Pays de Grasse a remis au centre de loisirs des jeux de société sur la biodiversité, des diplômes et des fournitures scolaires offerts Corepile.



4.3 Les actions de sensibilisation

Interventions de l'équipe des Ambassadeurs du tri du Pays de Grasse

L'équipe du Pays de Grasse promeut les enjeux de la collecte sélective auprès des habitants, elle les accompagne dans la bonne compréhension des gestes éco-citoyens et dans leur mise en pratique au quotidien. Les différentes missions qui leur sont confiées :

- Démarchage en porte-à-porte sur des secteurs cibles,
- Stand de sensibilisation (grande distribution, résidences collectives, marchés, campings...),
- Opérations de phoning,
- Contrôles qualité lors des suivis de collecte et au déchargement des camions au centre de tri,
- Distribution d'outils de communication dans les points municipaux.

En 2020, l'équipe des Ambassadeurs du tri du Pays de Grasse a été associée à divers événements pour y sensibiliser les participants :

- 14 janvier - 13 février : Collecte de piles dans les écoles primaires de Pégomas.
 - 17 au 28 février : Collecte de piles au centre de loisirs La Fermette de Plascassier.
 - 1^{er} mars : Journée de la Pêche et de l'environnement à l'ESC de La Roquette s/ Siagne.
 - Juin, juillet & août : Suivi de collecte, sensibilisation et boitage courriers informatifs à Mouans-Sartoux + Tenu de stands sur les marchés communaux.
 - 05 et 12 septembre : Stand sur les Forums des Associations de Pégomas et de Grasse.
 - 04 octobre : Sensibilisation et nettoyage de la nature à Pégomas avec l'APEGO.
 - Septembre & octobre : Sensibilisation du personnel des entreprises Oredui et Select'Arôme.
- Ces interventions ont permis la sensibilisation de plus de 7 500 habitants du Pays de Grasse.**

Numéro vert gratuit pour les habitants

Tout le long de l'année, le Pays de Grasse accompagne les habitant.es dans la bonne gestion de leurs déchets. Un numéro vert est gratuitement mis à leur disposition tous les jours, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 pour toutes les réclamations sur les consignes de tri, les problèmes de collecte, la maintenance des bacs, la demande de sacs jaunes, la demande d'enlèvement d'encombrants pour les personnes âgées ou PMR, la fréquence de collecte, l'accès aux déchèteries et la demande d'un composteur individuel.

En dehors du contexte de crise sanitaire qui a engendré à plusieurs reprises la fermeture du service au public, les bureaux du Service collecte et gestion des déchets du Pays de Grasse sont ouverts au public au siège de la CAPG (57, Avenue Pierre Sémard - Bâtiment 24bis - 06130 GRASSE) ou par email à collecte@paysdegrasse.fr

Avec le confinement et la fermeture des déchèteries, le Numéro Vert a reçu 14 253 appels contre 10 574 appels en 2019, soit 3 679 appels en plus.

- > 14 000 rouleaux de sacs jaunes ont été distribués.
- > 1 500 rendez-vous encombrants répartis sur les communes de la zone 1 Vallée de la Siagne, la zone 2 Mouans-Sartoux et la zone 3 Grasse.



05

PERSPECTIVES

POUR L'ANNÉE
2021

1. Les projets : p 47
2. Les actions de communication pour 2021 : p 48

5.1 Les projets pour l'année 2021

Projet d'engagement dans la Charte « Zéro plastique » de la Région Sud

Parce que l'abandon de déchets plastiques dans les milieux naturels impacte fortement la biodiversité, alimente le changement climatique et dégrade la santé et le cadre de vie des humains, la Région Sud a élaboré la Charte d'engagement « Zéro plastique » visant à engager à ses côtés les collectivités et les intercommunalités à réduire les déchets plastiques en mer et sur terre, à préserver les milieux et à contribuer au bien-être et à la santé des habitants.

Depuis sa création, le Pays de Grasse s'est engagé dans une politique dynamique et volontariste reposant sur des convictions similaires, avec la conduite de nombreuses démarches telles que l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques en 2016 ou encore le lancement de la dynamique des Familles « zéro déchet » en 2019.

Dans une optique d'amélioration continue et de valorisation de ses actions, le Pays de Grasse envisage donc son adhésion à cette charte qui renforcera ses objectifs :

- de sensibilisation sur la réduction des déchets,
- d'utilisation raisonnée des matières plastiques dans le fonctionnement de la collectivité,
- de gestion et de valorisation des déchets plastiques.

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage du marché de collecte

Le marché de collecte actuel arrive à échéance au 30 Avril 2022. En prévision de son renouvellement, la CAPG souhaite répondre aux objectifs réglementaires de diminution des déchets, d'amélioration des performances de tri et de poursuivre la qualité du service de collecte.

En effet, l'un des principaux enjeux sera la mise en place de la généralisation de la collecte sélective des biodéchets qui sera rendue obligatoire à partir du 31 décembre 2023, dans le cadre de la loi de lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire de février 2020. Compostage ou collecte séparée seront les deux solutions qui pourront être proposées par le Pays de Grasse aux administrés.

Cette action permettra de réduire fortement le poids des ordures ménagères, les déchets alimentaires représentant près de 30% des tonnages collectés. L'AMO aura donc pour but de proposer des pistes d'amélioration tant d'un point de vue de l'organisation de collecte mais aussi sur l'optimisation économique des solutions à retenir dans l'élaboration du marché (régie ou prestations de service).

Suivi de la préparation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du Pays de Grasse

L'année 2021 marquera la première étape dans l'élaboration du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. L'objectif de ce PLPDMA sera de construire une feuille de route territoriale de réduction de la production de déchets ménagers et assimilés.

EPCI, communes, représentants des entreprises, des associations, des partenaires institutionnels (CCI, CMA, ADEME, Région Sud PACA, Département, Conseil de Développement...) seront amenés à réfléchir ensemble à la mise en œuvre d'actions concrètes permettant d'atteindre les objectifs régionaux de réduction de la production de déchets dans le cadre du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) à savoir :

- Réduire de 10 % la production de l'ensemble des déchets non dangereux ménagers et d'activités économiques, dès 2025 par rapport à 2015 ;
- Développer le réemploi et augmenter de 10 % la quantité des déchets non dangereux non inertes faisant l'objet de préparation à la réutilisation ;
- Valoriser 65 % des déchets non dangereux non inertes en 2025 ;
- Limiter en 2025 les capacités de stockage ou d'incinération sans production d'énergie des déchets non dangereux non inertes - 50 % en 2025 par rapport à 2010.

Cette feuille de route initiée concomitamment avec la CASA, la CACPL, la CCAA, le SMED 06 et Univalom, permettra de développer une réelle cohérence des actions de prévention à l'échelle du Pôle Métropolitain Cap'Azur.

5.2 Les actions de communication pour l'année 2021

Poursuite de la dynamique des Familles « Zéro déchet »

Suite au succès remporté par la seconde édition sur le territoire du Pays de Grasse, qui a été portée par le Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets (SMEDO6) et qui a permis à 67 foyers d'expérimenter et de valoriser un nouveau mode de consommation alternatif au tout jetable, le Pôle métropolitain Cap Azur réitérera la démarche militante et citoyenne des Familles « zéro déchet » pour une deuxième saison. Les foyers volontaires de trois nouvelles communes pourront de nouveau s'inscrire dans ce dispositif ludique et pédagogique d'une durée de six mois.

Élargissement du concours « D-Cliiink » à l'enseignement supérieur

Afin de poursuivre l'essor de la solution Cliiink auprès des jeunes générations, tout en les sensibilisant aux enjeux du développement durable, le Pays de Grasse en lien avec Terradona envisage d'élargir l'organisation du concours « D-Cliiink » aux établissements d'enseignement supérieur de son territoire.

En lien avec le Rectorat de l'académie de Nice, le Pays de Grasse proposera ainsi aux formations de l'enseignement supérieur et aux organismes de recherche du campus multisite GRASSE CAMPUS, la participation à ce nouveau challenge pour éduquer ces centaines d'élèves et citoyens du territoire aux enjeux du recyclage du verre.

Sur le même principe et sur une période définie, l'établissement qui comptabilisera le plus grand nombre d'inscriptions à l'application Cliiink remportera une dotation financière pour un projet ou pour en faire don à l'association caritative de son choix.



SERVICE COLLECTE DES DÉCHETS DU PAYS DE GRASSE :

 **0 800 506 586**
appel gratuit depuis un poste fixe

 **collecte@paysdegrasse.fr**

Communauté d'Agglomération
du Pays de Grasse
57 avenue Pierre Sémard
06130 Grasse
contact@paysdegrasse.fr
www.paysdegrasse.fr

Tel : 04 97 05 22 00
Fax : 04 92 42 06 35

